

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ctheoret-csm-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/30990f01e9a84cc9d58d523d>

Date d'obtention : 2025-07-02 18:00:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur de signalement et à la jeune victime si ce sont différentes personnes, évaluer l'incident, vérifier l'information, décider si c'est un geste malveillant ou impulsif. Si le geste est malveillant, communiquer avec la police, ne pas remplir la grille et confisquer l'appareil si vous croyez qu'il y a du matériel de pornographie juvénile. Si le geste est impulsif, rencontrer le jeune instigateur et compléter la grille (confiscation d'appareil). communiquer avec la police, appeler les parents des deux parties, et faire un signalement au DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Évaluation de l'incident pour s'assurer que le protocole sexto doit être déclenché.

Validation si nous sommes en présence d'un geste impulsif ou malveillant

Valider si c'est à l'école ou aux policiers d'intervenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'appel aux parents

Bien valider l'intention du geste

Ne pas ajouter d'information lors de l'utilisation de la grille d'intervention